



2024

## Liens entre le projet PROSCeSS et les Maisons Sport-Santé

## Le Projet PROSCeSS

Le projet PROSCeSS (PROmotion de la Santé dans les Clubs de SportS) a démarré en 2018, grâce à un partenariat entre Santé publique France, Université Côte d'Azur et Université de Lorraine. Ces trois partenaires ont été rejoints en 2022 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le projet PROSCeSS a pour objectifs de promouvoir la santé dans les clubs de sport et de les accompagner à devenir des milieux de vie promoteurs de santé. Afin de permettre aux clubs de sport d'agir en faveur de la promotion de la santé, l'équipe projet a créé plusieurs interventions, comme une formation MOOC ainsi qu'un accompagnement à la promotion de la santé à destination des clubs de sports, que l'équipe projet souhaiterait déployer au niveau national.

Ce document a ainsi pour but de présenter individuellement aux acteurs cités dans la stratégie de déploiement leur rôle, les actions qu'ils peuvent effectuer et la temporalité dans laquelle les faire.

Actions	Temporalité
Stratégie « accompagnement »	
Financer et inscrire <b>trois employés</b> à la formation d'accompagnateurs sur les	2024
trois prochaines années (acc1)	2027
Poursuivre la formation du personnel à hauteur <b>d'une personne par an</b> pendant <b>5 ans</b> (acc2)	2024
	2029
Proposer l'accompagnement à <b>10 clubs par an</b> par accompagnateur et ce	2024
pendant <b>5 ans</b> (acc3)	2029
Informer et diffuser le MOOC et les outils PROSCeSS dans le réseau de club (minimum 2 fois par an) (acc4)	2024

annuelle interclubs (acc5)

**Actions** Temporalité

## Stratégie « communication »

Transmettre les informations relatives au site internet / Mooc PROSCeSS dans leur newsletter **deux fois par an** (com1)

2024

Transmettre les informations relatives au Mooc PROSCeSS **un mois avant**sa sortie annuelle (com2)

2024

Informer sur les sessions annuelles et les possibilités d'inscription à la formation d'accompagnateurs (**1 fois par an**) (com3)

2024

## Autres acteurs effectuant les mêmes actions :

- Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) (acc1; acc2; acc3; acc4; acc5; com1; com2; com3).
- Comités Régionaux Olympiques et
   Sportifs (CROS) (acc1; acc2; acc3; acc4; acc5; com1; com2; com3).
- Offices municipaux des sports (OMS) (acc1; acc2; acc3; acc5) .
- Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) (acc1; acc2; acc3; acc4).
- Collectivités locales (acc1; acc2; acc3; acc4; acc5).
- Régions (com1; com2; com3);
- Agences Régionales de Santé (ARS) (acc1; acc2; acc3);
- Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) (acc1; acc2; acc3; acc4);

- Promotion Santé Régionale (com1; com2; com3).
- Fédération Promotion Santé (com1; com2; com3) .
- Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS (C3D STAPS) (com1);
- Fédérations sportives (acc5; com1; com2; com3);
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) (com1; com2; com3).
- Ministère des Sports et des Jeux
   Olympiques et Paralympiques (com1);